

Intervention de Maurice Schumann (22 juillet 1969)

Légende: Le 22 juillet 1969, Maurice Schumann, ministre français des Affaires étrangères, prononce son premier discours au Conseil des ministres de la Communauté économique européenne (CEE) pour souhaiter que les Six définissent clairement les conditions d'adhésion au Marché commun.

Source: Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Edoardo Martino, EM. EM 175.

Copyright: (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_maurice_schumann_22_juillet_1969-fr-0846db00-ef49-48d2-8a76-10656b053c6d.html

Date de dernière mise à jour: 24/10/2012

Intervention de M. Schuman (22 juillet 1969)

Ministre français des Affaires étrangères

L'objet de mon intervention sur ce point de l'ordre du jour est modeste. Il me fournit l'occasion de me présenter à vous. C'est la première fois que je participe à vos délibérations et c'est afin de participer à vos délibérations que j'ai pour la première fois quitté, comme Ministre des Affaires étrangères, le territoire de mon pays.

[...]

Quelqu'un disait récemment : "La France est la clef de tous les progrès en matière européenne". C'était nous faire beaucoup d'honneur et même beaucoup trop d'honneur. Mais, si la formule était justifiée, alors j'ose affirmer qu'il y aurait, en matière européenne, des progrès importants et prochains.

[...]

Et voilà qui me conduit tout naturellement au problème directement posé par le troisième point de notre ordre du jour : les conditions de l'élargissement. Peut-être ai-je d'ailleurs tort d'employer le pluriel. C'est encore M. Chaban-Delmas qui disait devant le Parlement français : "l'entrée de la Grande-Bretagne est souhaitable à la condition qu'elle n'aboutisse pas à un affaiblissement de la Communauté économique européenne".

Cette maxime s'applique, bien entendu, aux candidatures énumérées par notre ordre du jour et dont aucun n'est dissociable de la candidature britannique, ainsi que viennent de le rappeler fort opportunément la Commission et le Gouvernement du Royaume Uni lui-même. Elle signifie clairement : d'abord, qu'il n'est nullement inévitable que l'entrée de la Grande-Bretagne et de nouveaux membres aboutisse à un affaiblissement de la Communauté; ensuite, qu'il importe que nous nous concertions au plus tôt sur les conditions qui doivent être remplies pour qu'aucun affaiblissement ne résulte de l'élargissement. J'ajoute que cette concertation sera très utilement éclairée par les travaux passés et futurs de la Commission, dont les avis sont, à tous égards, particulièrement importants puisqu'il n'obéissent qu'à un seul critère, qu'à une seule finalité : le maintien et le développement de la Communauté préservée dans son essence. Parlons net : plus il est clair qu'aucun d'entre nous n'a d'objection de principe à l'adhésion des pays qui ont fait acte de candidature, plus il est indispensable que nous engagions la négociation en étant assurés de la mener à bien. Pour atteindre ce but, il faut, en toute bonne foi et en toute liberté d'esprit, que nous établissions entre nous un accord préalable après avoir regardé les réalités en face. Pour ne citer qu'un exemple, à quoi servirait-il de faire semblant d'oublier qu'en 1968 les importations des pays Scandinaves en provenance du Marché Commun ont été légèrement supérieures à celles de la Grande-Bretagne, et les exportations des pays Scandinaves vers le Marché Commun pratiquement égales à celles de la Grande-Bretagne ? Je n'évoque que pour mémoire un problème auquel notre collègue M. BRANDT attache légitimement une importance capitale: celui des relations de la Communauté élargie avec les pays qui ne seront pas en mesure d'y entrer. Encore une fois, pour surmonter toutes les difficultés qui procèdent de la nature des choses, le concours de la Commission nous sera nécessaire à tous égards et, selon des modalités qu'il importe de définir, à tout moment.

Monsieur le Président, Messieurs,

A la fin de cette année, la période transitoire de douze ans s'achèvera. La période définitive, que les auteurs du Traité de Rome ont voulu illimitée, commencera. Peu de gens, il y a douze ans, auraient osé parier que les délais seraient tenus. Ceux qui ont parié gagneront, car la Communauté franchira cette étape comme les autres.

Ne devons-nous pas, avant cet événement qui dira au monde que l'Europe est devenue un fait irréversible, marquer, au niveau politique le plus élevé, un moment de réflexion ?

Réflexion sur le bilan de ces douze années, certes, qui est considérable malgré ses lacunes. Mais aussi

réflexion sur les perspectives qui s'ouvriront à nos Communautés enfin achevées : comment les approfondir, comment les élargir, sans les affaiblir mais au contraire en les renforçant ? Et, enfin, réflexion sur le rôle des Etats d'Europe dans le monde, sur la contribution que leurs efforts conjugués peuvent apporter à la paix, à la prospérité, à la liberté que tous les hommes méritent.

Tel est le sens de la proposition que je présente aujourd'hui, au nom du Chef de l'Etat et au nom du Gouvernement français, aux Etats représentés ici : qu'ils décident de réunir à une date aussi proche que possible, selon des modalités qui conviennent à tous et qui pourront être fixées par la voie appropriée, leurs responsables suprêmes. Que ceux-ci échangent leurs vues, sans limitation ni ordre du jour préétabli, et qu'ils nous stimulent à trouver le souffle nécessaire à de nouveaux progrès !

J'ai dit : "à une date aussi rapprochée que possible". Quant au lieu, il m'est suggéré tout à la fois par la décision de principe qui avait été envisagée, si j'ai bonne mémoire, à la fin de la Conférence de Rome et par la présence du plus ancien d'entre nous au fauteuil présidentiel. Je propose donc que la réunion des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays de la Communauté ait lieu, en 1969, à La Haye.

Le tour des autres capitales viendra ou reviendra. En effet, la relative solennité de la proposition française ne lui confère pas, dans notre esprit, un caractère exceptionnel.

Dans sa première conférence de presse, en date du 10 juillet, le Président de la République française a souligné l'utilité de réunions des principaux responsables "à intervalles relativement rapprochés".

Dans un discours prononcé le 6 juin, alors qu'il était candidat à la plus haute magistrature, il avait déjà parlé de "rencontres régulières". Il s'agit donc bien d'affirmer et, à partir du sommet, d'organiser la continuité d'une volonté politique. Or, l'affirmative de cette volonté est - j'y insiste - la garantie la plus sûre contre la stagnation ou la déception, c'est-à-dire, en définitive, contre le temps perdu.

Je sais que cette conception dynamique de la construction européenne nous est commune parce qu'elle est la seule qui convienne à notre Europe et à notre temps.